

3P RENOVATION
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Au capital de 500 euros
Siège social : 230 Chemin de Terre Noble
Hameau de Cazan
13116 VERNEGUES
RCS : Tarascon
Numéro SIREN : 932 057 607

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 3 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trois janvier,
Au siège social,

Monsieur Thomas MAYON
Demeurant 230 Chemin de Terre Noble – Hameau de Cazan – 13116 VERNEGUES
Associé unique et Gérant de la société 3P RENOVATION

A pris la décision suivante :

- Fixation de la rémunération du Gérant

DECISION UNIQUE

Monsieur Thomas MAYON, associé unique, décide qu'il ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Gérant et ce, du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 30 juin 2025.

Il pourra donc prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à Vernègues, le 3 janvier 2025

Thomas MAYON